



2013 ANNEXE CERTIFICAT

**RECONNU
GRENELLE
ENVIRONNEMENT**

La (ou les) qualification(s) figurant sur cette annexe atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Grenelle Environnement » des signes de qualité délivrés aux entreprises réalisant des travaux concourant à améliorer la performance énergétique des bâtiments.

NUMÉRO	17998
VALIDITÉ DU	04/07/2013
AU	31/03/2014
ÉDITÉ LE	25/07/2013



N° Siren : **440341238** N° Etablissement : **00036**
 Raison sociale : **AGENCEMENT ISOLATION RAVALEMENT RENOVATION** Téléphone : **01 69 43 60 03**
19 RUE DU BOIS DE LA REMISE Fax : **01 69 43 42 54**
91480 VARENNES JARCY
 Responsable(s) technique(s) : **MONSIEUR MAURICE-PEROUMAL THIERRY**

Qualification Professionnelle

Code	Dénomination	Echéance	* Date d'attribution
7131	Isolation thermique par l'extérieur (enduit sur isolant) Mention Efficacité énergétique - travaux isolés	03/07/2017	07/2013

* ou du plus récent renouvellement

La (ou les) qualification(s) « Reconnue(s) Grenelle Environnement » répondent aux exigences de la norme NF X50-091 qui régit l'activité et le fonctionnement des organismes de qualification et sont soumises au contrôle du COFRAC. L'accréditation du COFRAC vous apporte une raison supplémentaire pour ne retenir, dans vos sélections et projets, que des entreprises titulaires d'un certificat de qualification professionnelle en cours de validité.



Pour en savoir plus sur les garanties apportées par les professionnels qualifiés « Reconnus Grenelle Environnement », rendez-vous sur ecocitoyens.ademe.fr, rubrique « Mon Habitation »

**RECONNU
GRENELLE
ENVIRONNEMENT**

CETTE ANNEXE ATTESTE

AU-DELA DES GARANTIES APPORTEES PAR SON CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE, que l'entreprise titulaire de qualification(s) « Reconnue(s) Grenelle Environnement » :

- dispose d'un ou plusieurs responsables techniques ayant justifié de ses compétences, par une formation qualifiante ou diplômante incluant un contrôle de connaissance ;
- s'est soumise à un contrôle de réalisation sur chantier ayant pour objectif d'évaluer la conformité aux règles de l'art des travaux réalisés ;
- s'engage sur la qualité de service rendu au client, par la remise d'un devis descriptif détaillé, du PV de réception des travaux, des garanties, de la facture détaillée, et de toute attestation pouvant servir à l'obtention des aides publiques.



**RECONNU
GRENELLE
ENVIRONNEMENT**

Cette annexe au certificat QUALIBAT témoigne de vos compétences dans le domaine des énergies renouvelables et/ou de l'efficacité énergétique et atteste de la reconnaissance officielle des pouvoirs publics et de l'ADEME. Faites-la valoir auprès de vos clients particuliers.

